

Lettre de François Poncet à Émile Zola du 26 février 1894

Auteur(s) : Poncet, François

Transcription

Texte de la lettre
Ablion place, near Paterson. N. Y.
26 février 1894

Cher Monsieur,

Je vous envoie l'ébauche d'un projet sur le communisme ; quelque (sic) en soit la valeur, la nécessité d'une modification sociale excuse et autorise chacun à donner son avis. Votre haute situation littéraire, vos sentiments humanitaires si souvent exprimés dans vos euvres (sic) et surtout l'influence que vous exercez sur notre époque feront peut être aboutir ce projet, qui serait le point de départ d'une nouvelle société (d'une évolution). Depuis 50 ans l'agitation sociale est dans notre démocratie. Quels résultats ont été obtenus ? Le trouble est dans les esprits, la haine est dans les cœurs. Il est pourtant bien évident que toutes les misères matérielles ou morales, dont souffre la société, viennent de l'individualisme. Trop souvent l'on a dépeint qu'un seul genre de misère, la misère du pauvre. Le tableau du père de famille, les cheveux hérissés (sic) par le désespoir en contemplant le buffet vide et ses enfants mourants de faim. Le tableau est poignant sans doute ; mais les misères morales de ceux qui possèdent, pour être moins apparentes n'en sont pas moins profondes. Le mal est général, riches et pauvres ont leur part, l'intérêt personnel est le moteur universel ; qui nous fait vivre comme les enragés. L'intérêt le père de tous les crimes (vol. I Henriade). J'ajoute de tous les maux (sic).

Je me suis souvent demandé pourquoi le nombre de socialistes révolutionnaires n'était pas aussi grand parmi les riches que parmi les pauvres. C'est que sans doute les premiers ne possèdent pas la fortune ; mais sont bel et bien possédés. Elle est pour eux comme la tunique du centaure, elle les brule (sic) ; quand ils veulent l'arracher elle les fait crier. Je sais bien que le remède est difficile à trouver. Toute une civilisation ne peut pas se transformer instantanément ; lors même que toutes les volontés seraient d'accord sur le principe ; et en admettant une révolution uniforme, triomphante et générale ; ce qui est déjà chimérique qui peut préciser l'état des choses qui en sortirait (sic). Ceci est d'un ordre immatériel, le génie humain est impuissant à le gouverner. Non, il n'est pas possible de remédier directement à nos misères ; nous connaissons bien la cause du mal ; mais l'ordre social subit cette loi philosophique qui gouverne notre monde : naissance, croissance et mort. L'on a proposé différents remèdes, lesquels s'ils étaient applicables, cela saute aux yeux, seraient efficaces : l'abolition de l'hérédité l'impôt progressif sur le revenu. Pour quand (sic) à tous les autres palliatifs des politiciens en quête de situation personnel (sic) vous pensez bien qu'aucun homme réfléchi ne

peut écouter leurs boniments. Faut-il l'admettre l'opignon (sic) anarchiste celle là est au moins sincère. Il me semble que notre société ressemble à un navire près du naufrage, chacun a conscience du danger, les uns par indifférence, abandonnent toute manœuvre de salut ; les autres (les anarchistes) font des trous au navire pour le faire sombrer plus vite et se venger de lui. Le simple bon sens serait de construire un radeau de sauvetage avant d'être obligé d'abandonner le navire. Je m'explique assez la conduite des anarchistes ce sont des désespérés qui voient très juste à un certain point de vue ; Ils savent le capital invulnérable, ils savent que seul l'écroulement social peut l'engloutir mais ils ne prévoient pas ce qui sortira de ce chaos. Faut-il conclure de tout ceci qu'il n'y a qu'à courber la tête sous la fatalité. Je ne le pense pas, à côté de notre vieille (sic) société en décadence, l'on peut édifier une société nouvelle régénérée par de nouveaux principes plus conformes aux sentiments humains. Ah dira-t-on l'expérience a été tenté (sic) par Cabot en 48, les résultats ont été négatifs. L'objection n'est pas concluante, un premier essai sert d'expérience pour les suivants et en assure le succès les époques aussi sont différentes. Enfin l'état des choses actuel est-il juste et peut-on affirmer que le désordre morale et permanent (sic) dans lequel nous vivons n'aboutira (sic) pas à quelques catastrophes d'ici 25 ou 50 ans. Alors au diable les objections et à l'œuvre (sic) ce que l'on fera ne sera pas parfait d'abord on le modifiera (sic). Voici mon projet : il faut fonder dans Paris un comité (sic) composé des savants les plus éminents, à l'exclusion des artistes je considère les beaux arts comme une source de misère pour l'espèce humaine, l'idée n'est pas neuve puisque je crois Platon était de cet avis. Le simple bon goût (sic) dans la vie ordinaire peut suffire donc pas d'artistes mais des savants recommandables par leur influence et surtout décidés à abolir l'individualisme pour le remplacer par le communisme communisme égalitaire et cela sans sortir de la légalité. Le rôle principal de ce comité (sic) serait d'assister moralement par les renseignements et par la propagande et d'aboutir à recruter 1000 familles dont les chefs âgés de 90 à 40 ans puissent disposer d'un capital de 1500 fr. Ici je dois aller au devant d'une objection qui paraît assez naturelle. Pourquoi s'occuper de ceux qui possèdent 1500fr de capital tandis que tant de pauvres diables sont aux prises avec la misère ? D'abord avec l'organisation actuelle on ne peut rien faire sans argent ; ensuite il vaut mieux que ces pionniers d'une nouvelle civilisation en fournissant eux-même ce premier et dernier capital soient intéressés à la réussite de l'entreprise. Enfin les malheureux qui n'ont rien profiteront indirectement de ce déplacement de travailleurs et puis plus tard si connu je l'espère l'impulsion donnée aboutira à une réussite générale le crédit pourra (sic) remplacer le capital. 1500fr ce n'est pas une somme qui assurerait tout (sic) les membres d'une famille de vivre loin de la misère toute leur vie. Nous avons donc 1 500 000 pour 1000 familles après quelques délibérations Messieurs les membres du comité tous d'une compétence absolu (sic) arrêteront leur choix sur un territoire dépendant de l'empire colonial français (il serait à désirer que les délibérations du comité soit publiés (sic) afin de dégager les responsabilités) le gouvernement est intéressé à favoriser la colonisation il ne refuserait pas 5000 hectares concédés à perpétuité à 1000 familles, avec cette restriction que je considère comme absolument nécessaire (sic) que ni la communauté ni individuellement les membres qui la composent ne pourront vendre la terre et seront tenus de pourvoir à toutes les vacances qui surviendraient parmi les chefs de famille si pour un pareil contrat il faut une loi nouvelle je ne doute pas un instant de la bonne volonté de nos parlementaires. Il faudrait bien entendre que le capital apporté par chaque membre (sic) soit abandonné sans réserve à la communauté. Tous ces chiffres qui précèdent je dois le dire sont d'une valeur

arbitraire, pour rendre intelligible le projet. Ce serait l'affaire du comité de les étudier et de les déterminer. L'état voudra bien accorder la concession gratuite, le transport pour les colons et leur matériel. Dans un premier convoi (sic) l'on expédie une 40 aine de colons munis de tout ce qui est nécessaire pour le sciage le rabottage (sic) et le bonvettage (sic) du bois, avec machine à vapeur bien entendu. Les machines fonctionnant nuit et jour au bout de quelques semaines il y aurait suffisamment (sic) du bois de construction pour commencer les premiers batiments d'instalation (sic) commune ; qui ne couterait (sic) ensuite que du travail capital innépuisable (sic). Le comité dont la responsabilité morale serait pour ainsi dire engagé (sic) à faire réussir l'entreprise aurait le soin de vérifier les aptitudes des colons avant leur départ. Pour procéder avec tout l'ordre possible envoyer au fur et à mesure que la colonie se développe (sic) les capacités les plus nécessaires sans doute tous les travailleurs quelques (sic) soient leurs aptitudes pourraient être utilisés par la suite ; mais le point principal est de mettre la machine en mouvement. Pour assurer le succès on ne saurait trop prendre de soins. Le comité ferait sagement en recrutans (sic) les colons de s'assurer de leur valeur morale, ainsi : l'ivrognerie qui n'est pas seulement un vice dégradant mais aussi un élément de désordre devrait être éliminée, ce serait une des attributions du comité '(sic). Après la réussite d'une ou plusieurs colonies ces précautions ne seraient plus aussi nécessaires les vices particuliers de quelques individus pourraient être corrigés par l'autorité des règlements. Quand on aura (sic) du bois pour bâtir on enverra un certains nombres de nouveaux colons pour construire une boulangerie et une cuisine commune, une petite brasserie, un atelier pour l'entretien et la réparation des machines, un atelier pour la chaudronnerie et l'étamage, des étables, un magasin général, un hall pour les délibérations l'enseignement et les conférences (sic). Tout ces batiments construit (sic) d'une façon élémentaire cependant confortables assez distant (sic) les uns des autres pour éviter un incendie désastreux assez élevés pour assurer la santé (sic) et éviter les inondations (sic), tous ces batiments dis-je pourraient être rapidement construit (sic). L'on pourrait y ajouter un atelier pour la fabrication de la chaussure et quelques métiers à tisser la laine. Tout ce qui précède n'aura certainement pas couté plus de 100 000 fr et quelques mois de travail. Il serait puéril d'entrer dans de plus longs détails sur le développement de l'instalation (sic) ; détails qu'il appartient d'ailleurs à l'assemblée (sic) de définir. Le comité siégant à Paris éclairerait de ses conseils la colonie, soit pour son règlement soit pour son hygiène soit aussi pour arriver à la plus grande production avec le moins de labeur possible. Comme on le conçoit (sic) aisément ce ne serait pas le travail qui manquerait ni la bonne volonté de réussir (sic) puisque chacun aurait apporté un capital égal au profit de l'œuvre (sic) commune. La communauté maîtresse absolue de son règlement intérieur (sic) (règlement qu'il sera toujours possible de modifier mais auquel chaque membre doit être soumis) choisira pour diriger ses travaux les plus compétents dans chaque partie leur autorité n'étant que temporaire sera borné (sic) par une réglementation qui se fera d'elle-même au mieux des intérêts (sic) communs. Alors que tant de familles réussissent individuellement avec de faibles ressources financières ; il est bien évident que la fortune serait assurée à un groupe qui procéderait (sic) par les moyens que je viens d'indiquer. En faut il une preuve morale ? La voici : l'individu est obligé de pourvoir à sa sécurité personnelle d'avoir pour lui seul une charue (sic) un attelage tout un matériel couteux la surveillance de son bétail un puits à construire etc. Dans un groupe tout ce travail toutes ces dépenses son (sic) réduits 10 fois 20 fois peut être. Après 2 ou 9 ans, les troupeaux, les vergers, certaines plantations telle que la vigne, le caféyer (sic) suivant les climats donneraient des

revenus considérables, que l'on serait obligé de convertir en numéraire au capital. Le capital par sa nature n'est point maléfaisant il représente le travail il facilite les échanges c'est en un mot le sang social. Dans notre société il se confond malheureusement avec l'individualisme d'où nous vient tout le mal. Dans une société basé (sic) sur l'égalité il représente la richesse commune. À présent nous avons des revenus toujours croissant (sic) ; il devient nécessaire d'en trouver l'emploi ; une bonne part sera attribué au développement (sic) de la colonie : pour ac[q]querir (sic) ses moyens de transports bateaux ou chemin de fer tout en gardant une forte réserve (sic) pour parer à toutes les éventualités (sic). Si le revenu est encore trop considérable et que le bien être matériel et moral des habitants soit assuré l'on peut distribuer individuellement un certain dividende pour être dépensé suivant la fantaisie de chacun. ici (sic) se présente une difficulté le capital individuel pourrait sous une forme quelconque (sic) se reconstituer et faire crouler l'entreprise voici le moyen de remédier (sic) en distribuant par exemple 15 ou 20f. Par semaine à chaque famille on donnerait simplement une feuille portant la date et le nom du titulaire avec 15 ou 20 coupons ces coupons seraient sans valeur la semaine suivante. Pour certaines dépenses, et sous le contrôle de l'assemblée (sic), il serait permis à chacun d'économiser une somme fixée (sic) d'avance pour la satisfaction d'un désir particulier : Une (sic) excursion en Europe, l'achat d'un objet personnel (sic), un chimiste qui voudrait avoir son laboratoire, un électricien qui voudrait faire de l'étude pratique, un amateur qui voudrait s'offrir un billard particulier ; j'espère que tous les jeux convenables ne seraient pas proscrits de notre colonie à l'exception toutefois des jeux de hasard avec intérêt (sic). Tout ce qui précède concernant la distribution d'un revenu individuel est la seule concession que je fais à l'individualisme, cette concession je la crois nécessaire (sic) à cause de notre éducation sociale actuelle ; sagement réglementée (sic) je ne la crois pas dangereuse. Ici aux États-Unis (sic) on a construit des villes en six mois de temps, avec imprimerie du journal, bank (sic), cour de justice, prison. Il me semble que l'on pourrait se passer dans notre colonie de tous ces bâtiments du moins pour longtemps jouissant d'une sécurité parfaite n'ayant à craindre ni les voleurs ni les plaideurs ni la belle administration française (sic) si merveilleuse si intelligente et si compliquée l'avenir d'une pareille colonie semble assurée son développement (sic) se fera pas elle-même de sa propre autorité avec l'intérêt (sic) collectif pour guide ce qui vaut mieux que l'intérêt (sic) personnel si le sentiment de l'injustice est souvent faussé chez l'individu il réside toujours dans la masse. La réussite (sic) de cet essai serait un grand honneur et bonheur pour la France et pour l'humanité.

Cher Monsieur bien à vous

François Poncet

Je crois nécessaire d'adresser (sic) aussi à M Jaurès député socialiste ce projet de communisme ; différent milieu (sic) différentes (sic) appréciation. Ce qui me préoccupe (sic) le plus c'est que quittant le champ des théories (sic) plus ou moins vides de sens sur le socialisme, l'on entre enfin dans la voie des essais pratiques alors une noble émulation générale fera aboutir à quelque chose de mieux. Si mon projet paraît absurde à l'un de vous Messieurs, à tous les 2 peut être je n'y verrait (sic) aucun inconvénient si vous voulez bien en indiquer un meilleur (sic) au contraire présenté avec la supériorité (sic) de vos talents le résultat serait plus avantageux qu'avec mon charabia littéraire.

Poncet

Adresse (sic)

Del. Lack and W. R. R.
Hotel Dépot Barclay St.

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

16 Fichier(s)

Les mots clés

[capital](#), [projet communiste](#), [social](#)

Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

Poncet, François, Lettre de François Poncet à Émile Zola du 26 février 1894, 1894-02-26

Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 11/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/6195>

Présentation

GenreCorrespondance

Date d'envoi[1894-02-26](#)

AdresseDel. Lack and W. R. R. Hotel Dépot Barclay St. Paterson N. Y.

Description & Analyse

DescriptionDemande d'avis sur un projet communiste.

Notesnon

Information générales

Langue[Français](#)

CoteAME 1894_02_26 AM1890.01.Poncet. 26021894.NY

Éléments codicologiques Lettre originale, sans enveloppe, quatre feuilles agrafées pour former un petit carnet, toutes les pages sont utilisées, encre violette.
SourceBrigitte Émile-Zola

Informations éditoriales

Éditeur de la ficheCentre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Mentions légales

- Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de contact.

Contributeur(s)Cantiran, Élise

Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 02/07/2018 Dernière modification le 21/08/2020
